

FONCTIONNAIRES, ESPÈCE EN VOIE D'EXTINCTION !

La loi du 6 août 2019 intitulée, « transformation de la fonction publique », signe la fin du statut des fonctionnaires territoriaux.

La remise en question des accords collectifs locaux, « diminuer le temps de travail pour créer des emplois dans les collectivités », signés en 1982 avec les préfets et votés en conseil municipal s'accélère.

A Pantin, les 37h30 se sont imposées en 2011, à la majorité des agents, avec une prime et une légère augmentation pour faire passer la pilule. Cependant, nous constatons que la collectivité est, à chaque rapport de la cour des comptes, questionnée sur les heures supplémentaires.

Nous avons demandé à plusieurs reprises des éclaircissements sur les 3 services qui génèrent le plus d'heures supplémentaires (espaces verts, police municipale et centres de loisirs), pas de réponse de l'administration. Pourquoi à votre avis ? Nous avons une petite idée sur le sujet. Il n'y a aucun contrôle de la DRH ou contrôle externe après la validation du responsable de pôle, ce qui lui permet de distribuer les heures supplémentaires à certains, mais pas à d'autres...

Les heures supplémentaires restreignent l'embauche de personnel.

Nous avons dit à plusieurs reprises à l'administration que certains postes vacants pouvaient être occupés par des fonctionnaires en interne mais le choix a été de recruter des contractuels en externe.

La note présentée au comité technique de décembre 2020, sur les lignes directrices de gestion évoque bien la possibilité de recruter sur des contrats de projet, ce qui veut dire qu'au bout de 6 ans, la personne est virée sans possibilité d'intégration dans la fonction publique territoriale.

Le RIFSEEP est une autre façon de détruire le statut et de diviser les agents, quand statutairement ils avaient un déroulement de carrière avec des garanties collectives. La CGT, contre le RIFSEEP, a pourtant bataillé pour revaloriser les métiers à prédominance féminine dévalorisés.

Nous avons découvert au fil du temps et des rencontres avec les agents que souvent la hiérarchie ne savait pas tout ce que faisaient les agentes et surtout qu'elles étaient chargées des tâches de leur encadrement, ce qui nous expliquerait pourquoi la direction générale ne présenterait plus les fiches de poste en comité technique.

Il est temps d'arrêter de subir pressions et maltraitements !

L'investissement de ces personnels aux multiples compétences n'est pas reconnu comme il devrait. Si la direction générale n'avait pas choisi une formatrice de l'INET et, par ailleurs, présente sur une liste UDI, aux élections à Aubervilliers dans le passé, pour mettre en place le RIFSEEP, nous n'aurions peut-être pas eu comme critère premier « l'encadrement ».

Le syndicat CGT a fait de nouvelles propositions sur le RIFSEEP des gestionnaires administratives, assistantes de direction...(voir document joint sur la synthèse du groupe de travail). Nous n'avons pas eu de retour de notre employeur à ce sujet d'autant plus que nous ne savons pas comment lui ont été présentées nos revendications.

Le droit de grève est en danger ! Ce qui risque de nous arriver à Pantin, c'est une attaque de ce droit de grève. La loi de « la transformation de la fonction publique » le permet !

En effet à Marseille, les premiers services qui ont subi une restriction du droit de grève ce sont les cantines, avec les débrayages des ATSEM et animateurs, alors que les plus mobilisés et souvent en grève sont les agents de la voirie-propreté.

Nos déroulements de carrière collectifs sont freinés depuis plusieurs années. Nous n'avons plus aucune visibilité sur les avancements de grade ou promotions internes ce qui permet de ne pas respecter les critères mis en place lors de négociations antérieures.

En fait, l'administration a devancé la loi qui supprime les compétences les plus importantes des Commissions Administratives Paritaires et qui permet de redonner la gestion collective des déroulements de carrière à l'employeur, qui décidera sur avis de la direction générale, des avancements individuels de chaque agent, avec tous les risques d'injustices et d'oublis dont nous protégeait quelque peu le statut des fonctionnaires territoriaux.

C'est pourquoi la Fédération des Services Publics soutient l'appel à mobilisation des Territoriaux de l'Ile-de-France :

le mardi 16 mars 2021 :

devant les mairies le matin

et

à 13h30 devant le ministère métro rue du BAC.

Toutes et tous concerné-e-s, mobilisé-e-s pour obtenir l'abrogation de cette loi de destruction de nos services publics rendus par des fonctionnaires territoriaux.

D'autres villes se sont engagées à ne pas l'adopter !!!

Le syndicat des territoriaux de Pantin a déposé un préavis de grève local assorti de débrayages d'1h, 2h, 3h... demi-journée ou journée.

Nous vous donnons rendez-vous sur le parvis du bâtiment administratif à partir de 10h, mardi 16 mars 2021 pour un rassemblement revendicatif

Pour la CGT